

N'oubliez pas de
m'afficher sur
votre panneau
syndical !



EURO 2016:

ALLEZ FRANCE!

Sommaire

- 1- La colère gronde de plus en plus
- 2- Le PPCR dans l'Éducation nationale à la loupe
- 3- ASH
- 4- 1625 euros
- 5- Concours de l'Éducation nationale : peut mieux faire !

LA COLÈRE GRONDE DE PLUS EN PLUS

Depuis maintenant trois mois de luttes, de manifestations et de grèves initiées par les organisations de salariés et de jeunesse, la mobilisation contre la loi « Travail », nous avons pu le constater, ne faiblit pas, continue et s'amplifie encore !

Cependant, malgré les millions de signataires des différentes pétitions, votations sur les réseaux sociaux, les sondages d'opinion et les millions de français descendus dans la rue depuis le mois de mars, le Gouvernement maintient sa volonté de passer en force le texte.

La forte mobilisation à Paris, qu'a engendré la première manifestation à l'échelle nationale, accompagnée de nombreux rassemblements en régions, a été une réussite et ne constitue pas un « baroud d'honneur ».

Nous ne nous lancerons pas dans la « guéguerre » des chiffres mais nous y étions et, pour tous ceux et celles qui y ont participé, le nombre de 80 000 personnes est vraiment risible.

Un exceptionnel rassemblement, un cortège de plus de 4 km, des collègues et camarades de toute la France, des syndicalistes étrangers, tout cela prouve que le mouvement grandit face à ce projet minoritaire et régressif du droit du travail.

L'inversion de la hiérarchie des normes, la remise en question du temps de travail, des salaires, des congés, les facilités de licenciement, la remise en cause de la représentativité des organisations syndicales dans les entreprises, le CPA dans la Fonction publique... voilà ce que nous propose ce projet : des reculs sociaux historiques, une politique régressive !

Après les lois Macron, Rebsamen, NOTRe, avec la RGPP, le MES, le TESSG, le Pacte de responsabilité, le protocole PPCR... le gouvernement s'est engagé non pas dans la création d'emplois ou la lutte contre le chômage, mais plutôt par ses choix, dans la destruction complète de nos acquis sociaux, de nos garanties collectives et du code du travail.

Nous ne pouvons accepter la casse de nos acquis !

Si nous ne bougeons pas, quelle société laisserons-nous à la jeunesse ? une société de l'austérité, de l'insécurité et de la précarité !

STOP aux régressions !

Alors, comme le **SNETAA-FO**, il est indispensable de s'engager dans ce combat pour dire « STOP » à ces attaques régulières de nos conditions de travail. Une société et une économie ne peuvent prospérer avec une épée de Damoclès au-dessus de la tête !

Le Gouvernement compte sur un essoufflement ? sur les vacances d'été ? sur l'Euro de football ? sur une version encore plus libérale du Sénat pour nous faire accroire que la loi « Travail » est quelque chose d'acceptable, qui est « bonne » pour les salariés ? Il se trompe !

Ne pas donner les autorisations de manifester ? utiliser l'État d'urgence ? ça serait un déni de liberté, une négation de la Démocratie, de notre République !

Nous ne sommes pas dupes, cela démontre que la mobilisation inquiète.

Le Préfet de police et le Gouvernement ont failli le faire ! Ils ont interdit la manifestation pendant un temps avant de finalement l'autoriser.

Le droit d'expression, la parole libre, la liberté de réunion, l'État de droit dans notre République, la démocratie, tous ces fondamentaux ont été à deux doigts d'être bafoués !

On veut nous imposer des régressions sociales, détruire le code du travail, démolir nos garanties collectives et nous laisser une société de précaires, une société d'austérité !

Nous ne nous laisserons pas faire ! nous ne nous tairons pas !

Au **SNETAA-FO**, nous soutenons les manifestations et renouvelons notre appel à participer aux rassemblements contre ce projet de loi destructeur de notre modèle social républicain !

Le bras de fer est engagé et nous ne céderons pas ! nous ne faiblirons pas !

Poursuivons la mobilisation !

Nous sommes toutes et tous concernés ! Faisons-nous entendre !

LE PPCR DANS L'ÉDUCATION NATIONALE À LA LOUPE

Notre Ministre a-t-elle eu raison d'accompagner sa présentation de la nouvelle organisation de la rémunération des enseignants d'autant d'enthousiasme ? L'examen approfondi du projet nous conduit à être plus mesurés qu'elle...

À l'en croire, conformément au long dossier concocté par ses services, nos carrières seront « mieux rémunérées » et « mieux accompagnées ». Évacuons tout de suite la question de « l'accompagnement » qui correspond en fait à l'appréciation de notre valeur pédagogique mesurée à l'occasion de la fameuse visite d'inspection. Rien n'est encore arrêté mais il semblerait que l'on se dirige davantage vers le principe de la « visite conseil » longtemps souhaitée par le **SNETAA-FO**, et qui serait de ce fait déconnectée de l'évolution de la carrière, car le lien entre promotion et évaluation par la note « cristallise les critiques » selon les propos même du ministère. Le contenu de l'évaluation serait basé sur un « référentiel commun sur la base de critères simples, qui s'appuient à la fois sur les compétences professionnelles attendues des métiers du professorat et de l'éducation (arrêté du 1^{er} juillet 2013) et sur les activités conduites, les missions exercées ou les responsabilités prises par les enseignants ». Il serait, par là même, envisagé une participation de l'enseignant à « la construction de ce bilan ». Ceci dit, il est à craindre que cette entreprise conduise à une

individualisation des parcours allant à l'encontre des garanties statutaires nationales. Il est aussi précisé que l'appréciation de la valeur professionnelle s'effectuera dans le second degré conjointement entre inspecteurs et personnels de direction, ce qui vraisemblablement ne change rien à l'existant. À ceci près que qu'il ne devrait plus y avoir de rapport de cause à effet entre la manière de servir et la progression dans la rémunération... Afin de s'en assurer, examinons à présent les modalités de celle-ci !

Le nombre d'indices de la « classe normale » (premier grade du corps des PLP, comme de celui des certifiés, professeurs des écoles, CPE et conseillers d'orientation-psychologues) et de la « hors classe » (deuxième grade) reste identique mais tous les indices sont revalorisés, principalement en début de carrière, respectivement à plus de 11 et 17 % pour les deux premiers échelons, jusqu'à un peu plus de 2 % pour le 11^{ème} ; l'augmentation indiciaire oscille entre 2 et 5 % dans la hors classe qui s'achève ainsi par l'indice 821. Cependant, un seul rythme d'avancement permettra de gravir les échelons, en 26 ans dans la classe normale, ce qui correspond au rythme « choix » actuel. Si l'on prend comme repère le rythme « grand choix », à l'heure qu'il est le plus rapide pour évoluer, nous y perdons 6 ans. La hors classe deviendrait « le grade normal d'avancement dans la carrière », ce qui conduirait à ce que le **SNETAA-FO** appelle depuis toujours de ses vœux, à savoir une carrière qui finit à l'indice 821 pour tous. Toutefois, un troisième grade est créé, la classe exceptionnelle, accessible avant tout à un nombre réduit de catégories de personnels dont les DDFPT : voilà une première rupture dans l'égalité de traitement des personnels si l'accès à ce grade est réservé dans une très large mesure aux personnels qui acceptent d'exercer des missions autres qu'enseigner !

Le rythme d'avancement dans la classe normale pourra être réduit de deux ans, aux 6^{ème} et/ou 8^{ème} échelon. La réduction d'ancienneté d'échelon ou le passage tant à la hors classe qu'à la classe exceptionnelle se décideront à l'occasion de « rendez-vous de carrière », organisés avec les personnels de direction et les inspecteurs, sur la base du « parcours et de l'engagement professionnel » de l'enseignant. En conséquence, qu'on le veuille ou non, c'est bien le mérite qui déterminera l'avancement dans la carrière puisqu'il sera tenu compte de l'appréciation de l'inspecteur lors de ses visites ! Et puis, le contenu de ces rendez-vous de carrière reste tout à fait flou : le chef d'établissement y prendra-t-il une part plus importante, affaiblissant ainsi la portée de la mission avant tout pédagogique de notre métier ? Veut-on en revenir à ce qu'avait proposé le Ministre Chatel que Vincent Peillon s'était pourtant empressé de faire disparaître ?

Le Ministère dénonce la gestion « administrative » dans l'avancement et revendique plus de transparence. Mais la disparition programmée du barème comme base des promotions avait au moins le mérite d'aboutir à un classement que les organisations syndicales, réunies en commission paritaire à l'occasion précisément de cet acte de « gestion administrative », ne contestaient pas, du moins tant que cette règle du barème s'imposait. Le barème devant logiquement disparaître, puisque la notation disparaît, voilà qui devrait créer une nouvelle distorsion de traitement entre les personnels.

Enfin, les nouveaux indices seront installés progressivement, en quatre fois, de janvier 2017 à janvier 2019 dans leur quasi-intégralité ; toutefois, leur augmentation résultera, à certains moments, de l'intégration d'une partie des primes (vraisemblablement l'ISOE pour les enseignants), ce qui aura pour effet de rendre l'augmentation inopérante. Ainsi au final, pour l'échelon 8 de la classe normale par exemple, alors que le gain brut attendu est de 151,43 euros par mois, il ne sera plus que d'environ 110 euros par mois. Le gain en question est exprimé en valeur brute, au 1^{er} février 2017 ; il faudra naturellement prendre en compte la hausse du taux des prélèvements sociaux échelonnée jusqu'en 2020...

Le Ministère doit consulter les organisations syndicales jusqu'à la fin de ce mois et devrait rendre ses conclusions en juillet. Le **SNETAA-FO** prendra bien entendu part à toutes les discussions pour défendre les intérêts matériels des PLP car malgré l'effort consenti, le compte n'y est pas puisque les PLP, comme les enseignants, tout comme l'ensemble des fonctionnaires, ont subi une dégradation de leur pouvoir d'achat durant ces dernières années. Nos prochaines publications vous rendront compte des dernières informations sur ces thèmes et nous reprendrons et analyserons l'ensemble des nouveautés dans un numéro qui y sera entièrement consacré.

Pour le **SNETAA-FO**, la revendication d'une rémunération réellement revalorisée tient toujours ; de plus, nous ne nous satisferons pas de l'usage de l'arbitraire dans l'évolution de nos carrières.

Le **SNETAA-FO** a participé, au Ministère (DGRH) de l'Éducation nationale, au Groupe de Travail (GT) n°5.

L'objet de ce GT portait sur les Obligations Règlementaires de Service (ORS) et les indemnités dans l'enseignement adapté et spécialisé (SEGPA – EREA – ULIS – ESMS) ; une première réunion de ce GT avait déjà eu lieu en novembre dernier. Pour mémoire, le **SNETAA-FO** avait réaffirmé lors de cette réunion qu'il ne pourrait en aucun cas entendre une proposition faisant apparaître une perte de rémunération pour les personnels du second degré et les PLP en particulier. En effet, *alors que la DGRH parle reconnaissance de la fonction, le document de travail proposé faisait apparaître une baisse de rémunération pour les PLP exerçant en SEGPA (1593,29 euros pour être précis), ce qui est INACCEPTABLE pour le SNETAA-FO !*

Le **SNETAA-FO** avait réaffirmé également que la reconnaissance des PLP *passait par une revalorisation à la hausse du montant de la rémunération actuelle mais aussi par **la reconnaissance indemnitaire de la spécialisation pour les titulaires du 2CA-SH** (Certificat Complémentaire pour les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap).*

L'ouverture de cette seconde réunion ne s'est pas faite sous les meilleurs auspices.

Si le **SNETAA-FO** peut être satisfait d'avoir été entendu par le ministère sur la nécessaire reconnaissance de la certification pour les PLP (et PLC) titulaires du 2CA-SH et de l'annonce du décret portant attribution d'une indemnité de fonction particulière à 884 euros (enfin), il condamne fermement le contenu des propositions renouvelées dans les documents transmis sur la prise en compte ou la compensation des HCS (Heures de Coordination-Synthèse).

Pour rappel, nous avons dénoncé, lors de la précédente réunion, le non-respect du versement des heures de coordination dans certains départements, voire dans des établissements, et des termes de la circulaire de 1974. Nous avons demandé à ce que la DGRH fasse le nécessaire pour que soient appliqués les textes officiels partout sur le territoire. La DGRH acceptant alors que les représentants de la FNEC-FP-FO lui transmettent la liste des départements concernés, nous comptions bien pouvoir faire un bilan sur ce point également.

Or, loin de répondre à cette attente, la DGRH, après enquête sur les dysfonctionnements constatés, utilise ces chiffres comme base de « travail » pour proposer une indemnité censée suppléer les montants moyens « réellement » versés pour les HCS et donc inférieurs à la rémunération due.

Cela, le **SNETAA-FO** le refuse. Nous rappelons que la baisse de rémunération suggérée atteindrait la somme record pour les PLP de 1593,29 euros sur l'année soit une perte mensuelle de 160 euros. Sauf si les collègues étaient titulaires du 2CA-SH, ils ne perdraient alors « que » 709,29 euros sur l'année soit, tout de même, une perte de rémunération de 70 euros chaque mois. Bien loin de la revalorisation attendue !

Nous avons donc reposé la question émise lors de la dernière réunion : y a-t-il une volonté politique de sortir le corps des PLP du secteur de l'ASH ?

Le Directeur de Cabinet de la Ministre nous a renouvelé la réponse faite en novembre que *non, bien au contraire, l'objectif serait d'en renforcer l'attractivité*. Les collègues concernés apprécieront...

Dans cette proposition, en SEGPA comme en EREA, les PLP sont perdants au regard des deux HSE de coordination et de synthèse actuelles, même avec la reconnaissance du 2CA-SH pour les PLP qui en sont titulaires.

Une nouvelle séance de ce GT devrait être réunie d'ici la mi-juillet pour étudier de nouvelles propositions.

Le **SNETAA-FO** réaffirme une fois de plus qu'il ne peut en aucun cas entendre une proposition faisant apparaître une perte de rémunération pour les personnels et continuera à défendre les intérêts des PLP.

1 625 EUROS

Hélas, ce n'est pas le montant d'un gain de rémunération ou d'une nouvelle prime pour les PLP, mais celui du salaire mensuel brut d'un-e collègue stagiaire à la date du 1er septembre 2016, après augmentation de 0,6 % du point d'indice le 1er juillet. Soit une augmentation de... 9 euros brut par rapport aux stagiaires de l'année 2015. Sacrés veinards ! C'est le rêve devenu réalité de tout-e étudiant-e qui vient d'obtenir à la fois son Master (bac + 5) et son concours de catégorie A. La belle vie va pouvoir commencer... Vraiment, merci patron !

CONCOURS DE L'ÉDUCATION NATIONALE : PEUT MIEUX FAIRE !

À l'approche de l'élection présidentielle de 2017, le gouvernement a décidé de faire le bilan de la « refondation » de l'École. Mais osera-t-il affirmer que les 60 000 postes promis par le candidat Hollande en 2012 ne sont finalement pas là et qu'ils ne seront jamais là ? Osera-t-il mentionner le nombre de postes véritablement créés ? Osera-t-il parler de cette crise de recrutement qui perdure depuis des années (merci la masterisation !) et ce, malgré une politique de communication bien rôdée ? Osera-t-il parler des résultats actuels aux différents concours ?

Hélas, tout le monde le sait, et en particulier le **SNETA FO**, ces questions ne sont que rhétoriques. Le gouvernement ne voudra pas parler des résultats catastrophiques des concours réservés et des examens professionnels, alors que ces derniers ont surtout été créés pour lutter contre la précarité des personnels non titulaires ! Et il ne parlera pas non plus des concours internes, visant eux aussi à titulariser un certain nombre de vacataires et contractuels ! Pourquoi ? Parce que les chiffres sont certes meilleurs que ceux des concours réservés, mais ils restent insuffisants compte tenu des besoins de recrutement : ainsi avons-nous 22 admis en Gestion-Administration alors que 27 postes étaient proposés ; même situation en Construction et réalisation des ouvrages (6 admis pour 10 postes), en Génie industriel option bois (9 admis pour 16 postes), en Génie industriel option matériaux souples (7 admis pour 10 postes), en Génie industriel option structures métalliques (8 admis pour 9 postes) et Anglais-Lettres (7 admis pour 8 postes) ! Et tous les résultats ne sont pas encore connus...

Mais le troisième trimestre n'est pas encore terminé... Le gouvernement peut donc se rattraper et mieux faire en créant tout simplement des listes complémentaires aux concours externes, afin de rattraper ce déficit d'enseignants et prouver que l'Éducation nationale est sa priorité !

Alors, pour éviter le double avertissement, travail et comportement : vite, le changement !



Le mardi 28 juin 2016
**MANIFESTATION
UNITAIRE PARIS**

Pour le retrait du projet de loi El Khomri qui détruit les droits de l'ensemble des salariés !

**NOUS SOMMES TOUTES ET TOUS CONCERNÉ-E-S
ALORS MOBILISONS NOUS !**